

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 861 (2ème Rect)

présenté par  
M. Cellier

à l'amendement n° 422 (Rect) de M. Colas-Roy

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, substituer à la première occurrence du mot :

« de »

les mots :

« d'environ ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement supprime l'objectif intermédiaire de réduction de la consommation pour 2028 et conserve celui pour 2023, en précisant que la réduction devra atteindre environ 7%. Les estimations faites dans le cadre de l'élaboration de la PPE montrent en effet que la réduction de consommation pourrait être légèrement supérieure ou inférieure à 7%.